

# COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

-----  
**EXTRAIT  
DU  
REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU  
CONSEIL DE COMMUNAUTE**  
-----

**Séance du 23 novembre 2012  
(convocation du 12 novembre 2012)**

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Trois Novembre Deux Mil Douze à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

## **ETAIENT PRESENTS :**

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAUTE Jean-Michel, M. GAÛZERE Jean-Marc, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, Mme TERRAZA Brigitte, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DELAUX Stéphan, Mlle DELTIMPLE Nathalie, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, M. EGRON Jean-François, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUILLEMOTEAU Patrick, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, Mme LIMOUZIN Michèle, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. POIGNONEC Michel, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUYEYRE Matthieu, M. SIBE Maxime, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOLET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

## **EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :**

M. JUPPE Alain à M. DUCHENE Michel à partir de 11h50  
M. CAZABONNE Alain à M. BONNIN Jean-Jacques  
M. BRON Jean-Charles à M. BRUGERE Nicolas à partir de 12h40  
Mme CARTRON Françoise à M. TURON Jean-Pierre  
Mme CURVALE Laure à M. DANJON Frédéric à partir de 12h  
Mme FAYET Véronique à M. ROBERT Fabien jusqu'à 10h  
M. GELLE Thierry à Mme BONNEFOY Christine  
M. LAMAISON Serge à M. LABISTE Bernard jusqu'à 11h  
Mme LIRE Marie-Françoise à M. DUPOUY Alain jusqu'à 10h45  
M. PIERRE Maurice à M. TOUZEAU Jean jusqu'à 10h  
M. PUJOL Patrick à M. GUICHEBAROU Jean-Claude  
M. SAINTE-MARIE Michel à M. BAUDRY Claude jusqu'à 9h45  
M. SOUBIRAN Claude à M. DUPRAT Christophe  
Mme TERRAZA Brigitte à Mme BOST Christine à partir de 12h55  
Mme BREZILLON Anne à Mme PIAZZA Arielle à partir de 11h50  
Mme CAZALET Anne-Marie à Mme TOUTON Elisabeth

M. CAZENAVE Charles à Mme CHAVIGNER Michèle  
M. CHARRIER Alain à M. ANZIANI Alain à partir de 12h40  
M. DAVID Jean-Louis à M. BRON Jean-Charles  
M. DAVID Yohan à Mme. COLLET Brigitte  
Mme DELATTRE Nathalie à Mme WALRYCK Anne  
Mme DESSERTINE Laurence à M. DUCASSOU Dominique  
Mlle EL KHADIR Samira à M. DUBOS Gérard  
Mme EWANS Marie-Christine à M. CHARRIER Alain  
jusqu'à 12h40 et M. TRIJOLET Thierry à partir de 12h40  
M. GUICHOUX Jacques à Mme BALLOT Chantal  
M. GUYOMARC'H Jean-Pierre à M. SOLARI Joël  
M. LOTHAIRE Pierre à M. SIBE Maxime  
M. PAILLART Vincent à M. AMBRY Stéphane  
Mme PARCELIER Muriel à M. DELAUX Stéphan  
M. REIFFERS Josy à M. BOUSQUET Ludovic  
Mme SAINT-ORICE Nicole à Mme LAURENT Wanda

**LA SEANCE EST OUVERTE**

**Pessac - Démarche jardins citoyens - Création de jardins citoyens au Pontet :  
1re tranche - Fonds de concours 2012 - Décision - Convention - Autorisation**

Monsieur LAMAISON présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

**1 - Diversité des initiatives existantes en matière de jardins collectifs**

**L'utilisation du jardin pour construire un espace social provient d'une initiative citoyenne.**

Le jardin est actuellement l'objet de nombreuses politiques de développement local et un nouvel outil d'expression citoyenne et collective.

Les jardins collectifs connaissent un fort développement avec des objectifs différents et un dénominateur commun : le développement et le renforcement des liens sociaux.

Une proposition de loi relative aux jardins collectifs a été adoptée le 14 octobre 2003 à l'unanimité par le Sénat. Cette proposition de loi définit 3 types de jardins : les jardins familiaux, les jardins d'insertion et les jardins partagés. Elle définit les jardins partagés comme des "*jardins créés ou animés collectivement, ayant pour objet de développer des liens sociaux de proximité par le biais d'activités sociales, culturelles ou éducatives et étant accessibles au public*". Il s'agit de donner une meilleure protection juridique aux potagers familiaux et une meilleure reconnaissance légale aux jardins d'insertion et aux jardins partagés. Cette proposition de loi est actuellement à l'Assemblée Nationale.

Le législateur définit donc trois catégories, toutes regroupées sous la dénomination plus large de "jardins collectifs" :

Principes majeurs du développement local, le partenariat et la concertation constituent le fondement même des projets de jardins collectifs d'une dimension citoyenne prononcée à la différence des jardins strictement familiaux. Les projets de jardins collectifs de la ville de Pessac s'orientent vers une démarche de jardins citoyens.

Le jardin se comprend comme un outil permettant la construction des relations entre habitants d'un même territoire. Ainsi, la concertation est un des éléments principaux du développement social urbain : les futurs usagers sont associés à la réflexion en amont du projet. L'enjeu premier de la concertation est de mettre en œuvre une démocratie plus participative.

Pour mieux appréhender les besoins en jardins collectifs et leur diversité sur son territoire, La Cub subventionne l'association Programme Autoproduction et DEveloppement Social (PADES) pour la réalisation d'un diagnostic communautaire sur les jardins partagés (délibération du 26 octobre 2012).

## **2- Un projet basé sur la concertation**

La ville de Pessac soutient les projets de création de jardins citoyens inscrits dans les quartiers de Pessac et portés par leurs habitants. Ces espaces de jardinage éco-responsable, d'autoproduction, de convivialité et de mixité sociale permettent le développement humain et le lien social.

Le site du Pontet a été retenu à la suite d'une concertation qui a débuté en 2011 avec les habitants demandeurs de parcelles. Un groupe de jardiniers volontaires a été constitué pour préciser les besoins, créer une dynamique collective et définir un avant-projet d'aménagement.

Une Charte Jardins Citoyens a été élaborée.

La concertation se poursuit avec les acteurs associatifs du quartier et les locataires des jardins familiaux existants afin de finaliser le projet d'une première tranche de travaux et les futures modalités de gestion de ces nouveaux jardins citoyens.

De novembre 2011 à mai 2012, 5 réunions de travail ont eu lieu afin de définir un projet global qui porterait sur un total de 56 parcelles cultivables, avec une première tranche de 20 parcelles dont la réalisation est actée et la mise en culture prévue au printemps 2013.

## **3 - Situation et références cadastrales**

Le Pontet se situe à égale distance des quartiers de Saige-Formanoir et d'Arago-La Châtaigneraie. Ce site jouxte les Jardins du Soleil, créés dès 1992 dans le cadre de la Convention Ville Habitat visant à intégrer les cités d'habitat social en facilitant l'appropriation du quartier par les habitants.

Situé dans la zone de redynamisation urbaine (ZRU) Saige-Châtaigneraie-Cité Ladonne  
Les parcelles à aménager cadastrées 318HM32 et 318HM20 représentent une surface de 1 400 m<sup>2</sup>.

La parcelle à aménager s'inscrit dans un ancien bassin d'étalement (6 000 m<sup>2</sup>) d'eau pluviale qui était en fonction avant la création de la rocade.

Le site est bien desservi en cheminements doux : la piste cyclable Cestas/Domaine universitaire passe le long de la parcelle et relie le Pontet au quartier de Saige-Formanoir.

#### **4 - Contenu des projets**

La ville de Pessac a inscrit au contrat de co-développement 2012-2014, conclu avec la Communauté urbaine de Bordeaux, la démarche de jardins citoyens dans la fiche action n°50.

Il s'agit d'une première tranche de travaux : composée de 20 parcelles individuelles (dont 4 pour les familles nombreuses), de 5 parcelles collectives et de 5 abris.

Les parcelles seront dédiées exclusivement à la culture. Seule la périphérie du jardin sera clôturée, l'entrée étant commune avec celle des Jardins du Soleil existants. Cette entrée sera équipée d'un panneau d'accueil avec rappel du futur règlement des jardins citoyens.

L'aménagement s'articule autour d'une allée principale de 3 mètres de large et de cheminements secondaires de 1,5 mètre de large. Le revêtement en fine calcaire semi-perméable est non fluant et permet l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite.

Les futurs jardins se composent de 5 modules regroupant chacun :

- un abri (bois de construction PEFC) de dimensions 3x6 m. Il est destiné à ranger les outils. Un appentis est attenant afin d'assurer une protection contre les rigueurs climatiques ;
- un récupérateur d'eau de 1 000 litres ;
- 4 parcelles individuelles de 50 m<sup>2</sup> délimitées par des poteaux en bois servant de "bornage", une parcelle collective de 40 m<sup>2</sup> pour les cultures de plantes de grands développement (courgette, citrouille...) ;
- un point d'eau en partage pour limiter les consommations superflues.

#### **5 - Calendrier prévisionnel**

Par courrier du 24 août 2012, la ville a sollicité l'autorisation de démarrer l'opération par anticipation des financements afin de suivre le calendrier de réalisation et de permettre la mise en culture des jardins au printemps 2013.

- consultation des entreprises : août-septembre 2012,
- choix des entreprises : octobre-novembre 2012,
- démarrage des travaux : décembre 2012,
- durée des travaux : 3 mois,
- mise en culture des jardins : mars 2013.

## **6 - Les coûts prévisionnels**

Situé dans une ZRU ce projet peut bénéficier d'un financement spécifique au titre de la politique de la ville.

Le budget de l'action se décompose ainsi :

BUDGET PREVISIONNEL 2012 € T.T.C			
DEPENSES		RECETTES	
Lot 1 –VRD et hydraulique	68 375,32	Région (25,08 %)	33 862,88
Lot 2 – Abris en bois	50 830,00	Conseil général de la Gironde (16,72 %)	22 575,25
Achat de terre	8 611,20	Communauté urbaine de Bordeaux (20,90 %)	28 219,06
Analyses et divers	217,07		
SPS	1 012,41	Ville de Pessac (37,29 %)	50 342,81
Clôtures	5 900,00		
Total dépenses	135 000,00	Total recettes	135 000,00

**7 – Le dispositif d'aide financière des Projets Nature** adopté en Conseil de communauté par la délibération n°2011/0929 du 16 décembre 2011 : cette demande de fonds de concours est conforme aux principes de ce dispositif.

Ce dispositif permet d'accompagner les communes souhaitant procéder, notamment, à la "Travaux d'aménagements de valorisation et de protection des espaces naturels ou agricoles et des paysages ou du bâti y afférent".

Cette opération est inscrite au contrat de co-développement 2012-2014 et répond aux critères d'éligibilité, à savoir :

- intérêt communautaire : projet nature (valorisation de la nature en ville), politique de la ville,
- ouverture ou service rendu au public : habitants, associations, inscription du projet au CUCS, mixité sociale et générationnelle, dimension pédagogique du projet,
- protection, valorisation et promotion des sites naturels, agricoles et des paysages : végétalisation, expérimentation de cultures citadines,
- cofinancements : le Conseil régional d'Aquitaine (25,08 %), le Conseil général de la Gironde (16,72 %),
- innovation et expérimentation :co-construction des projets avec les habitants, jardinage éco-responsable, traitements biologiques.

Ainsi, la participation communautaire s'effectuera sous la forme d'un fonds de concours d'un montant de 28 219,06 € et aux conditions fixées par la convention ci annexée.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

### **Le Conseil de Communauté,**

**VU** le Code général des collectivités territoriales.

**VU** la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement.

**VU** la délibération communautaire n°2011/0929 du 16 décembre 2011 relative au dispositif d'aide financière des projets Nature.

ENTENDU le rapport de présentation

### **CONSIDERANT QUE**

La Communauté urbaine de Bordeaux a la volonté de soutenir les actions pour le maintien de la biodiversité et la gestion raisonnée des espaces naturels de son territoire.

### **DECIDE**

**Article 1** – Un fonds de concours d'un montant de 28 219,06 € est attribué à la ville de Pessac pour l'année 2012 au titre de la "Création de jardins citoyens au Pontet : 1<sup>re</sup> tranche".

**Article 2** – Monsieur le Président est autorisé à signer la convention financière ci-annexée destinée à définir les modalités de règlement de ce fonds de concours.

**Article 3** – Monsieur le Président est autorisé à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

**Article 4** – La dépense correspondante sera imputée sur le budget principal de l'exercice en cours en section de fonctionnement : chapitre 204 – compte 2041412 – fonction 8330 CRB UD00.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 23 novembre 2012,

Pour expédition conforme,  
par délégation,  
le Vice -Président,

REÇU EN PRÉFECTURE LE  
6 DÉCEMBRE 2012

PUBLIÉ LE : 6 DÉCEMBRE 2012

M. SERGE LAMAISON